Deuxième Année N° 6 15 Mai 1926

Revue Mensuelle de Documentation Aérophilatélique

Organe de l'ASSOCIATION AMICALE AÉROPHILATÉLIQUE (A.A.A.)

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Directeur-Propriétaire : R. PLECHOYANO

Du 1er Novembre au 15 Mai :
14, Avenue Depoilly, 14
NICE (A.-M.) **France**

Du 15 Mai au 1er Novembre :
25, Str. Patrascu Voda
BUCAREST, Roumanie

PRIX du numéro : **2 francs**

POSTE AÉRIENNE (Officiels)

TOUS AUTRES TIMBRES SUR DEMANDE - MANCO-LISTES SOLLICITÉES

Albanie, 1 à 4	6	»	
» 1 à 7	45	»	
Alaouites, 1 à 4	18	»	
» 5 à 8	9	»	
Allemagne, 1 à 19	3	15	
» 20 à 26	60	»	
» 27 à 33	55	»	
Autriche, 1 à 3	6	»	
» 7 à 14	7	»	
Congo belge, 1 à 4	15	»	
Danemark, 1 et 2	2	90	
Dantzig, 1 à 3	4	»	
» 8a	100	»	
» 10 à 21	3	65	
» 22 à 25	0	80	
» 25a dans bloc de 4	21	»	
» 22b et 23b ND	250	»	
Egypte, 1	5	»	
Esthonie, 1	1	»	
» 1a	25	»	
» 2 à 6	28	»	
» 7 à 11	12	85	
» 12 à 16	7	50	
Espagne, 1 à 5	12	»	
Grand-Liban, 1 à 4	15	75	
» 5 à 8	9	50	
» 9 à 12	9	»	
Hongrie, 1 et 2	4	60	
» 3 à 5	0	65	
» 6 à 11	8	»	
Italie, 1	0	90	
» 2	0	90	
» 3 à 6	13	»	
Lettonie, 1 et 2	7	75	
Lithuanie, 1 à 7	9	»	
» 5a	35	»	
» 8 à 14	5	»	
» 15 à 17	4	75	
» 17a	25	»	
» 18 à 20	2	45	
» 30a	62	50	
» 32 à 35	8	»	
» 37 à 40	25	»	
Maroc, 1	25	»	
» 3	9	»	
» 2, 4, 5, 6	3	»	
» 5a	20	»	
Memel, 2	3	»	
» 3	18	»	
» 4	5	»	
» 5	10	»	
» 8	7	»	
» 9	5	»	
» 10 à 21	92	50	
» 16	75	»	
» 22 à 31	11	»	
» 23a à 31a	225	»	
Mexique, 1	20	»	
Norvège-Pôle, 7 valeurs	21	»	
Pays-Bas, 2, usé	1	50	
» 3, usé	3	75	
Russie, 9	22	50	
» 10 à 13	115	»	
Suisse, 1	18	»	
» 2	65	»	
» 3 à 12	30	»	
Syrie, 1 à 3	275	»	
» 7	90	»	
» 9	175	»	
» 10 à 12	100	»	
» 13 à 16	20	»	
» 17 à 20, usés	100	»	
» 29 à 32	10	50	
» 33 à 36	9	50	
» 37 à 40	9	»	
Tchéco-Slovaquie :			
1a, 2a, 3a, 1b, 2b, 3c, chaque	110	»	
7 à 9	3	25	
Tunisie, 1	3	00	
» 2	1	50	
Uruguay, 1	60	»	
» 2	24	»	
» 3	24	»	
» 4 à 6	20	»	
» Montevidéo et Florida, 2 v.	300	»	

Tous neufs sauf indication contraire

Tous mes timbres sont garantis et signés sur demande.
Numéros du catalogue Champion 1925. — Cotes modifiées par Catalogue Yvert 1926.

Frank MULLER (AAA 18), 65, rue Jean-Jaurès
NOISY-LE-SEC (Seine) France.
MEMBRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE DE BRUXELLES

2e Année — N° 6 — 15 Mai 1926

L'AVIETTE POSTALE

Revue Mensuelle de Documentation Aérophilatélique

Organe de l'Association Amicale Aérophilatélique (AAA)

ABONNEMENTS :

France, Belgique, Italie
et leurs colonies
Roumanie
Tchécoslovaquie, Yougoslavie

Un An : 20 francs

R.C. Nice 19.809

Directeur-Propriétaire
R. Plechoyano

Du 1er Novembre au 15 Mai :
14, avenue Depoilly
NICE (A. M.) France

Du 15 Mai au 1er Novembre :
21, Strada Patrascu Voda
BUCAREST (Roumanie)

ABONNEMENTS :

AUTRES PAYS
Un An : 24 francs

Annonces économiques :
la ligne : 1 fr. 50
(5 lignes maximum)

Prix du Numéro : 2 Francs

M. R. Plechoyano, directeur de l'AAA et de l' " Aviette Postale ", prie tous ses correspondants de lui écrire jusqu'au 1er Novembre, ou nouvel avis, 21, Strada Patrascu Voda, 21, BUCAREST (Roumanie).

L'Association Amicale Aérophilatélique

A ÉTÉ CONSTITUÉE

Le dépôt légal des statuts a été fait, conformément à la loi sur les associations du 1er Juillet 1901, à la Préfecture des Alpes Maritimes, le 22 Avril 1926. Ils ont été enregistrés sous le Numéro 1.116.

Nous les publions ci-après in-extenso :

STATUTS

But de l'Association

Article premier.

Il est fondé sous le nom d'"Association Amicale Aérophilatélique" un groupement destiné à réunir les aérophilatélistes du monde entier, à leur donner le moyen de se connaître, à créer des liens d'amitié entre-eux, à faciliter leurs échanges et à les renseigner sur tout ce qui a trait à la poste aérienne.

Article II.

Le Siège social de l'Association est chez le Directeur de l'Association, Avenue Depoilly, 14, à Nice (France); il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité, sur simple décision du Comité de Direction.

Membres

Article III.

Les membres de l'Association sont répartis en :

1.— Membres du Comité de Direction;
2.— Membres d'Honneur;
3.— Membres Fondateurs;
4. — Membres Actifs;
5.— Membres Correspondants;

A). — Le Comité de Direction est élu par l'Assemblée Générale des membres de l'Association, conformément à l'Article V des statuts; il se compose : 1° de Monsieur R. PLECHOYANO, Directeur-Fondateur de l'Association et Président à vie du Comité de Direction; lequel sera en même temps Trésorier de l'Association; 2° d'un Vice-Président et d'un Secrétaire Général qui seront, de préférence choisis parmi les membres de l'Association domiciliés à Nice, ou dans la localité où se trouverait transféré le siège social de celle-ci; 3° de 2 à 7 membres du Comité.

B).— Les membres d'Honneur sont nommés par le Comité de Direction et choisis parmi les personnes, membres de l'Association ou non, qui auront rendu à celle-ci des services exceptionnels.

C).— Les membres Fondateurs sont ceux qui seront inscrits le jour de la constitution de l'Association, et qui régulariseront leur adhésion dans les quinze jours qui suivront la réception des statuts.

D).— Les membres Actifs sont tous ceux qui adhèrent aux présents statuts.

E).— Les membres Correspondants sont tous les directeurs de revues similaires qui demandent à faire l'échange gratuit de leur publication avec celle de l'Association et qui sont agréés par le Comité de Direction.

Article IV.

Le titre de membre de l'Association se perd, par décès, démission ou radiation. Cette dernière sera prononcée par le Comité de Direction en cas de faute grave commise par un membre, après que ce dernier aura été invité à fournir des explications, et si celles-ci ne sont pas jugées suffisantes. Le Comité pourra également radier un membre pour refus de payer sa cotisation; de même il pourra exclure tout membre qui aurait été exclu d'un autre groupement similaire. Le membre radié pourra faire appel devant l'Assemblée Générale annuelle de la décision du Comité de Direction.

Comité de Direction

Article V.

Le Comité de Direction, à part son Président à vie, sera élu pour deux ans, par l'Assemblée Générale de tous les membres de l'Association, sauf les membres d'Honneur non-associés et les membres Correspondants. Le Président à vie aura un nombre de voix égal au cinquième du nombre total des votants. Etant donné la dispersion des membres de l'Association, ceux-ci pourront voter par correspondance. Les membres du Comité dont le mandat aura expiré pourront se représenter.

Article VI.

Le nombre de membres du Comité de

Direction, en plus du bureau, variera à raison de 1 pour 50 membres en activité, sans que le nombre puisse dépasser 7.

Article VII.

Toutefois, et par dérogation à l'Art. V, pour la première période de deux ans à courir du jour de la constitution de l'Association, le Comité de Direction est formé comme suit :

Président à vie et Trésorier :

M. R. PLECHOYANO, Directeur de l'Association ;

Vice-Président : M. A. MERA ;

Secrétaire Général : M. le Dr E. PETIT ;

Membres :

MM. E. GOURDON et F. MULLER.

Article VIII.

Le Comité de Direction établira un règlement intérieur qui fixera les questions de détail et le montant des cotisations. Il tranchera tous les cas non prévus par les statuts ou le règlement intérieur de l'Association. Ses décisions seront sans appel.

Article IX.

Le Comité de Direction se réunira sur convocation du Président, au moins deux fois par an. Il pourra s'adjoindre ceux des membres d'Honneur dont il estimerait les avis utiles. Un procès-verbal des séances sera dressé : il sera signé par le Président et par au moins un membre du Comité. Il sera publié dans la Revue de l'Association.

Article X.

Le Comité de Direction pourra déléguer ses pouvoirs au Président, ou à toute personne agréée par ce dernier, pour tout ce qui concerne l'Administration de l'Association : réception des adhésions, emploi des cotisations, application des statuts et du règlement intérieur, etc.

Revue de l'Association

Article XI.

Le Comité de Direction fera paraître une Revue périodique destinée à ses membres. Celle-ci pourra être, soit créée spécialement dans ce but, soit une Revue déjà existante avec laquelle le Comité passera un contrat et qui deviendra l'Organe Officiel de l'Association. Tous les membres de l'Association devront obligatoirement y être abonnés.

Article XII.

Pour la période de deux ans pour laquelle le Comité de Direction a été composé comme il est dit à l'Article VII, l'Organe Officiel de l'Association sera l' " *Ariette Postale* " dirigée par M. PLECHOYANO. Tous les membres de l'Association devront s'y abonner dès que celle-ci sera constituée. Ils auront droit à un prix d'abonnement de faveur.

Assemblées Générales

Article XIII.

Chaque année, dans le courant du mois de Janvier, le Comité de Direction convoquera l'Assemblée Générale de tous les membres de l'Association qui seront avisés de la date exacte et de l'ordre du jour par la voie de la Revue qui contiendra un bulletin de vote. Les membres de l'Association qui ne pourraient pas assister à cette réunion, auront la faculté de voter par correspondance en employant ce bulletin. L'ordre du jour comprendra : approbation des comptes ; décharge du Comité de Direction ; élection éventuelle des membres du Comité de Direction, ainsi que toutes questions sur lesquelles le Comité de Direction désirerait avoir l'avis des membres.

Article XIV.

Les membres d'Honneur non-associés et les membres Correspondants pourront assister à l'Assemblée Générale mais n'auront pas droit de vote.

Article XV.

Tout membre de l'Association aura le droit de soumettre au Comité de Direction des questions d'intérêt général qu'il désirerait voir communiquer à l'Assemblée Générale. Elles devront être adressées par

écrit au Président avant le 15 Novembre de chaque année. Le Comité de Direction aura toute liberté pour soumettre, ou non, ces communications à l'Assemblée Générale.

Modifications des Statuts

Article XVI.

En raison de la dispersion des membres de l'Association, les statuts et le règlement intérieur de l'Association pourront être modifiés ou complétés par le Comité de Direction. Toutes les modifications seront portées à la connaissance des membres par la voie de la Revue.

Durée et Dissolution de l'Association

Article XVII.

La durée de l'Association est illimitée. Elle pourra être dissoute si le nombre de ses membres en activité, et payants, devenait inférieur à 50, ou sur décision du Comité assisté des membres d'Honneur.

Article XVIII.

En cas de dissolution de l'Association, les membres de celle-ci n'auront droit au remboursement proportionnel de leur cotisation que si celle-ci est payée pour 6 mois au moins à partir du jour de la dissolution.

Ils n'ont aucun droit sur le capital social de l'Association ni sur les bénéfices éventuels dont le Comité de Direction pourra disposer comme il l'entendra.

Fait à Nice, le 22 Avril 1926.

Le Président,
R. PLECHOYANO.

Le Vice-Président,
MERA.

Le Secrétaire Général,
Dr F. PETIT.

Les Membres du Comité de Direction :
E. GOURDON. F. MULLER.

Réunion du Comité de Direction

Séance du 24 Avril 1926

Présents : MM. PLECHOYANO, président ; MERA, vice-président ; Dr PETIT, secrétaire général.

Le Président fait part au Comité que les statuts de l'Association Amicale Aérophilatélique ont été déposés par lui, conformément à la décision prise antérieurement, à la Préfecture des Alpes Maritimes, le 22 avril dernier. Le récépissé de déclaration qui en a été délivré porte le numéro 1.116 du 22 avril 1926 (Insertion au Journal Officiel n°..... du .....1926).

En attendant la rédaction du règlement intérieur, le Comité décide de porter à la connaissance des membres de l'Association les points principaux suivants :

Admission. — Dans l'intérêt général des membres de l'Association, seules, les personnes pouvant donner des références sérieuses, seront acceptées. Les candidats devront donc indiquer sur leurs demandes d'admission, le nom des sociétés philatéliques ou d'échanges dont ils font partie, avec le numéro sous lequel ils sont inscrits, ou, s'ils ne font partie d'aucune société, se faire présenter par un membre de l'Association dont ils sont connus, soit soit personnellement, soit par relations d'échanges.

2° L'AAA étant une association amicale, tous ses membres devront apporter la plus grande complaisance et correction, dans leurs relations entre eux. Ils devront, en particulier, répondre le plus rapidement possible à toutes les lettres qu'ils recevront de leurs collègues, à condition que celles-ci répondent aux désirs qu'ils ont exprimés ou qu'elles contiennent la valeur du port de réponse.

Ils devront s'efforcer à satisfaire les

demandes de chacun, autant que cela leur sera possible sans dérangement exagéré et bien entendu contre remboursement complet, et si possible préalable, de tous leurs frais. Ils pourront majorer ceux-ci d'une commission de déplacement de 10 % au maximum.

3° **Droits d'entrée, Cotisations et abonnements obligatoires à l'** *"Aviette Postale"*.

a) Pour la France, la Belgique, l'Italie et leurs colonies, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie : Droits d'entrée : 5 francs ; Cotisation annuelle : 10 francs ; Abonnement à l' *"Aviette Postale"* : 15 francs (Prix en francs français).

b) Pour les autres pays : Droits d'entrée : 1 franc ; Cotisation annuelle : 2 francs ; Abonnement à l' *"Aviette Postale"* : 3 francs (Prix en francs suisses).

Annonces économiques : 1 fr. 50 français par ligne (5 lignes maximum).

4° **Liste des membres.**— La liste complète des membres de l'Association paraîtra une fois par an. Elle sera indépendante de la revue et ne sera envoyée qu'aux seuls membres de l'AAA. Chaque numéro de l' *"Aviette Postale"* contiendra en supplément une liste complémentaire et les modifications éventuelles qui pourraient être nécessaires.

Les membres de l'AAA ont droit à 15 mots gratuits dans la liste des membres, noms et adresse compris. Les références présentées seront publiées gratuitement si le Comité juge nécessaire de les indiquer. Chaque mot supplémentaire : 1 franc français. Modification dans le cours de l'année : 5 francs français par publication de 15 mots.

5° **Réductions.**— Les membres de l'AAA auront droit à une réduction de 25 % sur le tarif des annonces, dans la Revue.

6° **Avantages accordés aux membres Fondateurs.**— Le Comité décide d'accorder le titre de membre Fondateur à tous les adhérents de l'AAA inscrits avant le 25 avril 1926, à condition qu'ils régularisent leurs adhésions dans les 15 jours qui suivront la réception des statuts, par eux.

En plus du titre de membres Fondateurs, ils auront les avantages suivants :

a) Ils ne paieront pas de droits d'entrée.

b) Ils auront droit à 20 mots gratuits dans la liste des membres, au lieu de 15.

c) Ils auront droit à une petite annonce gratuite de 3 lignes, une fois par an, dans la Revue.

d) Leur abonnement à l'*Aviette Postale* ne commencera qu'avec le n° 7 au lieu du n° 6.

7° Les membres ci-dessus désignés qui ne régulariseront pas leur adhésion dans les limites fixées, mais demanderont ultérieurement leur admission comme membres, pourront conserver leur ancien numéro d'inscription, mais perdront leurs droits, au titre de membre Fondateur, et aux avantages concédés.

8° Toutes communications relatives à l'Association, devront être faites au directeur, M. R. PLECHOYANO, qui a été chargé par le Comité de Direction, conformément à l'Article X des statuts, de l'Administration de l'Association. Toute lettre comportant une réponse, devra contenir un timbre ou des coupons-réponses internationaux.

9° Le directeur de l'Association porte à la connaissance générale que toutes les lettres et envois de toutes natures devront lui être adressés :

Du 1er Novembre au 15 Mai : 14, Avenue Depoilly, Nice (France).

Du 15 Mai au 1er Novembre : 21, Strada Patrascu Voda, Bucarest (Roumanie).

Nice, le 24 avril 1926.

Le Président,
R. PLECHOYANO.

Le Vice-Président,
MERA.

Le Secrétaire Général
Dr PETIT.

PLI CIRCULAIRE AÉRIEN

(Circuit N° 1 de l'AAA)

Ce pli a parcouru environ 7500 kilomètres, dont près de 5000 par voie aérienne, en quatorze jours. Parti de Nice le 7 avril 1926, il a passé par Casablanca, Oran, Monte-Carlo et Anvers pour revenir le 21 avril à Nice.

A la suite de ce circuit, chacun des correspondants y ayant pris part s'est trouvé possesseur d'un pli semblable.

ECHOS ET NOUVELLES

Dakar - Zinder

Un de nos correspondants nous signale une inexactitude involontaire dans l'écho relatif à l'essai d'une nouvelle ligne « Dakar-Casablanca », que nous avons publié dans notre dernier numéro.

C'est « Dakar-Zinder » qu'il fallait lire, ainsi que le démontre, du reste, la suite de cet écho.

D'après la copie du décret du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, en date du 12 novembre 1925, que notre correspondant nous communique, ces essais ne devaient comporter que cinq voyages aller et retour.

Entre Niamey et Zinder, le courrier devait être transporté par autos.

La mention typographique que signalait l'écho en question, est d'origine privée.

Enfin, à Dakar, le courrier était en correspondance pour Casablanca et l'Europe avec les avions de la société Latécoère.

Les lignes France-Suisse.

L'« *Auto* » publie un interwiew que M. Henri BARDEL, directeur technique de l'Air-Union, lui a accordé à son retour de Suisse où il a été présenter un nouvel appareil commercial et organiser un service aérien.

Nous extrayons à l'intention de nos collègues les quelques passages suivants :

« Le Service Régulier Lyon-Genève-Lausanne commencera le 1er juin. Au point terminus de Lausanne, on retrouve une ligne de la compagnie suisse Ad-Astra qui va à Munich et dessert ensuite toute l'Allemagne et l'Europe centrale.

» D'autre part, la société Suisse, " La Bâlaire ", d'accord avec nous, donnera la correspondance pour Marseille en descendant, et pour Paris en remontant, car vous connaissez notre autre ligne qui fonctionnera au début de l'été sur Londres-Paris-Lyon-Marseille.

» Pour les Suisses, la ligne Lyon-Genève est extrêmement intéressante, car le train met environ quatre heures pour joindre ces deux villes, tandis que notre appareil met 50 minutes. Et puis la ligne est très pittoresque dans les vallées du Jura; aussi comme le prix du transport ne sera pas exagéré, nous pouvons également compter sur de nombreux touristes.

» Il faut également faire remarquer que cette ligne ne reçoit aucune subvention et qu'elle est, par conséquent, entièrement à nos frais. Cette ligne, comme toutes les lignes suisses, ne sera d'ailleurs que saisonnière.

Sur Londres-Paris-Lyon-Marseille.

» A notre passage à Lyon, nous fûmes reçus par M. PRADELLE, Président de la Chambre de Commerce, qui nous demanda avec intérêt quelques détails sur les lignes que nous allons ouvrir prochainement.

» Comme nous lui faisions remarquer que le million de subvention accordé par le sous-secrétariat de l'Aéronautique serait sans doute trop court pour la première année, et qu'il ne nous permettrait de ne continuer le service Londres-Paris-Lyon-Marseille que pendant les beaux jours, M. PRADELLE nous dit ceci :

» Nous attendons trop à Lyon cette ligne pour qu'elle s'arrête au moment même où nous aurons tout mis en effort pour que nos commerçants s'en servent énormément, aussi vous appuierai-je considérablement. Je vais réunir, nous dit-il, en présence de deux vice-présidents lyonnais, les Chambres de Commerce de Paris et de Marseille et il serait bien étonnant qu'avec un tel appui vous ne parveniez pas à continuer et à étendre vigoureusement un trafic auquel nous tenons beaucoup.

» Il va sans dire que nous accueillimes ces paroles avec joie, car le réconfort est toujours intéressant pour stimuler les meilleures volontés.

» Enfin, maintenant, nous pouvons dire que c'est un véritable réseau international

qui va s'ouvrir. Jugez-en : départ de Londres à 9 heures, arrivée à Paris à midi (correspondance avec les lignes de la C. D. N. A. Farman et K. L. M. pour Bruxelles, Amsterdam, Copenhague et l'Europe centrale). Départ de Paris à 12 h. 30, arrivée à Lyon à 14 h. 45 (correspondance l'été avec Genève et Lausanne). Départ de Lyon à 15 heures, arrivée à Marseille vers 17 heures. Au retour, départ de Marseille à 10 h. 15, arrivée à Lyon vers 12 h. 15 (correspondance pour Genève-Lausanne-Bâle et Munich même). Départ de Lyon à 13 heures, arrivée à Paris à 15 h. 45 (correspondance spéciale K. L. M. pour Bruxelles et Amsterdam) Départ de Paris à 16 heures, arrivée à Londres à 19 heures ».

D'autres projets à l'étude.

Les deux grandes lignes ci-dessus ne sont plus des projets, puisqu'elles fonctionneront officiellement à partir du 1er Juin, mais M. BARDEL a encore d'autres projets.

En effet, les Suisses ont demandé ultérieurement l'ouverture d'une ligne sur Bordeaux, cette ligne partant de Lausanne et allant ainsi à Genève, Lyon et Bordeaux, leur permettrait de gagner plus de 24 heures pour les départs vers l'Amérique du Sud. Mais cette ligne est secondaire.

A ce moment, il ne fait aucun doute que la Compagnie Latécoère, dont on connait également les admirables organisations, desservira Bordeaux et Toulouse et, de là, reprendra son service actuel sur l'Afrique.

Si l'on joint à ces lignes projetées celle qui dans deux ans au plus, reliera Paris à Athènes et sera exploitée par l'Air Union, on voit que le réseau aérien français est appelé à un avenir considérable.

Mais que de minutieuses études et de patients efforts ne demande-t-il pas à ceux qui sont chargés de l'organiser ? Mais ne doit-on pas faire confiance à l'aviation commerciale, qui depuis six ans ne cesse de prendre une extension des plus intéressantes pour la France.

Jean GUIGNOT.

D'autre part l' "Auto" annonce que :

« La Société pour le développement du trafic aérien en Suisse a commencé des démarches en vue d'organiser l'été prochain un service aérien régulier par hydravion entre Zurich, Lucerne et Interlaken. L'appui de la ville de Zurich serait déjà acquis à ce projet.

Australie. — Le pilote anglais Alan COBHAM fait des préparatifs pour un vol en Autralie, dont il a étudié les détails de route et d'équipement pendant ses récentes aventures africaines. Il espère pouvoir partir prochainement pour ne pas manquer l'époque favorisée par les meilleures conditions atmosphériques. Il se servira du même appareil, le D. H. 50, que pour son voyage au Cap, et il a abandonné son intention première de munir son appareil de flotteurs.

Pays-Bas. — La correspondance Amsterdam-Marseille sera assurée : La K. L. M. a conçu le projet d'organiser, à titre d'essai, du 1er juin au 31 août, un service aérien permettant aux voyageurs partant d'Amsterdam ou de Rotterdam d'arriver le jour même à Marseille. L'avion hollandais partirait d'Amsterdam le matin, à 8 heures (heure d'Amsterdam) et de Rotterdam à 8 h. 50 (id.) pour arriver à Paris à 11 h. 20 (heure Greenwich). Là, les passagers seraient transbordés sur l'avion quittant le Bourget à 12 h. 30 pour arriver à Marseille vers 17 h. 30. Ce dernier trajet est assuré par la Compagnie française Air-Union, dont la ligne Londres-Marseille fonctionnera le 1er Juin.

Le Comité " Raid Amsterdam-Batavia " organisera le 28 mai, un vol spécial à titre d'essai, entre Amsterdam et Marseille ; l'avion arrivera à Marseille de façon à permettre aux voyageurs venant d'Amsterdam de partir pour les Indes Néerlandaises à cette date. L'avion partira ensuite le 29 mai pour Gênes, d'où il reviendra à Amsterdam, après l'arrivée

du navire " Johann de Witt ", attendu à Gênes à cette date. L'appareil prendra, à l'aller et retour, le courrier postal pour et des Indes.

Mexique. — *Une ligne Mexico-Mérida.* Le Ministre de l'Intérieur du Mexique vient de projeter la création d'un service aérien entre Mexico et Mérida (Yucatan). La concession aurait été accordée à MM. ANGEL de LASOURAIN et Général Gustavo SALINAS, Ingénieurs, qui seraient en pourparlers avec la Chambre de Commerce de Mexico pour l'établissement des services. Le voyage, pour correspondance et passagers, s'effectuerait en 48 heures, par Puerto, Mexico, Frontera, Laguna, Del Carma et Campeche.

Italie. — *L' "Agenzia di Roma "* annonce que pour favoriser le développement de la ligne aérienne Gênes-Palerme, tous les Italiens, indistinctement, qui en manifesteront le désir pourront effectuer le voyage gratuitement entre ces deux villes, pendant deux mois. Passée cette période, les voyages seront payants mais les officiers et fonctionnaires de l'Etat bénéficieront de la même réduction qui leur est accordée par les Compagnies de chemins de fer.

Etats-Unis. — *Du " Matin " : Les Communications Transocéaniques.* New-York, 28 Mars. — Le Directeur de l'Aviation civile anglaise, interrogé avant son embarquement sur le Caronio, a déclaré que ses plans pour le développement de l'aviation comprennent l'établissement d'une base d'atterissage à Calway pour faciliter les communications transocéaniques par air.

Afin d'accélérer le service postal entre les Etats-Unis et l'Angleterre, il suggère que les sacs postaux venant d'Amérique soient tranférés dans la baie de Bantry, à bord d'avions se rendant directement à Londres, réalisant ainsi une économie de temps qui sera très appréciée par les commerçants.

Les lignes franco-allemandes. *On lit dans le " Quotidien " :* Après de longs pourparlers, la convention aérienne franco-allemande a été signée.

L'établissement des lignes aériennes entre la France et l'Allemagne devient possible. C'est au mois de juin que seront ouvertes les premières lignes, notamment les lignes Paris-Cologne, Berlin-Cologne-Londres et Copenhague-Hambourg-Cologne.

La correspondance pour Moscou sera assurée à Berlin de façon à rendre possible le voyage aérien Paris-Moscou.

Par ailleurs, les clauses de la convention, concernant les autorisations de survol faciliteront beaucoup les raids aériens dont les itinéraires naturels sont orientés vers l'Est.

A.I.A. 42,

nous communique les nouvelles suivante :

Argentine. — La Société Aéro-Lloyd Cordoba vient de se constituer dans le but d'exploiter une ligne aérienne reliant les villes de CARDOBA, Villa-Dolorès et Rio-Cuarto. Depuis quelques temps, un service régulier fonctionnait à titre d'essai.

Etats-Unis. — Le célèbre aviateur français René FONCK vient de décider une entreprise, audacieuse s'il en fut.

Au cours d'un récent voyage en Amérique, Fonck étudia avec une grande Maison américaine les moyens pratiques d'un vol de New-York à Paris.

Un avion géant, à quatre moteurs, fut mis en chantier. Il est aujourd'hui presque terminé.

Fonck doit partir ces jours-ci pour l'Amérique.

Il espère effectuer ses premiers vols d'essai vers le 15 mai prochain et le raid serait tenté dans le courant du mois de juin.

Trois aviateurs américains seront avec Fonck à bord de l'avion.

La plus grande distance parcourue sur circuit fermé est, en effet, aujourd'hui de 4.400 kilomètres (par DROUIN et LANDRY sur le circuit Etampes-Chartres) et en ligne droite de 3.166 kilomètres (Paris-Villa-Cis-

neros, à 700 kilomètres de Dakar, par Lemaître et Arrachart). *"L'Echo du Soir"*.

La liaison aérienne entre les Indes anglaises et l'Australie.

Le " Western Australian Airway Ltd " a adressé au gouvernement des Indes néerlandaises une demande d'autorisation pour l'organisation d'un service aérien entre l'Australie et les Indes néerlandaises en correspondance avec les lignes fonctionnant en Australie. Il y aurait provisoirement un service hebdomadaire pour la poste et les passagers.

Le point de départ serait Sourabaya et l'on gagnerait Port-Darwin via Rima. De Port-Darwin, la ligne sera probablement prolongée vers Sydney et Melbourne.

Cette compagnie est toute disposée à collaborer avec le Gouvernement indien ou avec une autre Compagnie.

On ne doit pas s'attendre à ce que cette question soit traitée par le Gouvernement indien, avant qu'il n'ait reçu les nouvelles propositions de la K.L.M., les milieux gouvernementaux ont exprimé l'avis que les Indes ne doivent pas rester en arrière dans le domaine aéronautique.

" L'Echo du Soir "

Congo Belge. De Léo à Elisabethville. — Les progrès de l'aviation au Congo s'avèrent d'une façon remarquable. La ligne Kinshasa à Luebo (Kasal) fut inaugurée il y a un an à peine et le service régulier fonctionna dès le 1er juin suivant. Alors qu'autrefois, il fallait plus de quarante jours, pour franchir cette distance, l'avion vous permet d'effectuer le voyage en moins de douze heures.

Depuis le 9 février dernier, la voie aérienne fut prolongée jusque GULE (Kansenia) où s'opère le raccordement avec le chemin de fer du Katanga à quelque cent trente kilomètres d'Elisabethville. On fait escale à Kanda Kanda, à peu près à mi-chemin de Luebo à Eukama. L'aménagement de la voie nécessita l'installation de sept aérodromes et d'une quarantaine de zones d'atterrissage, outre l'établissement de hangars, d'ateliers et autres constructions accessoires. Commencés en octobre 1923, on ne peut pas dire qu'on ait perdu du temps à réaliser ces travaux si l'on songe aux difficultés inhérentes à la nature du pays et au manque de moyens de transport. Il faut au contraire se réjouir sans réserve de l'œuvre accomplie, puisqu'on se rend actuellement de Léopoldville au centre du Katanga en deux journées d'avion.

On sait que le service aérien est organisé de façon à donner la correspondance aux bateaux de la Compagnie Maritime Belge, du Congo, aux trains du Bas-Congo et au chemin de fer du Katanga. Le navire arrivant d'Anvers atteint Banana aux premières heures du matin. Un petit bateau emporte le courrier jusqu'à Matadi ; Le lendemain matin celui-ci est transporté par chemin de fer à Kinshasa où il est reçu le jour suivant. Les passagers qui habituellement restent un jour ou deux à Boma, n'arrivent donc à Léo qu'un jour après la correspondance postale. L'avion vient prendre celle-ci. Dans la matinée du lendemain, un autre appareil s'offre aux voyageurs pour les enlever dans les airs avec, le cas échéant, le reste du courrier de la veille. Un jour après le départ de Kin, on se trouve à Luebo pour atterrir à Gule le lendemain, de sorte que le troisième jour, courrier et passagers peuvent être rendus à Elisabethville, après avoir franchi plus de dix-sept cents kilomètres. C'est une jolie performance, au cœur du continent africain. Comme le retour de l'avion a lieu à deux jours d'intervalle, on peut reprendre à Matadi le même bateau à la descente et transmettre la réponse à une lettre reçue par la voie aérienne. C'est vraiment prodigieux et les conséquences de ces transports rapides sont incalculables tant au point de vue du commerce que du ravitaillement et de l'hygiène en général.

L'exemple belge écrit " *The Star* " de Johannesburg, mérite d'être suivi dans tous nos territoires de l'Afrique centrale.

" Le Matin ".

Quant aux relations postales aériennes entre le Congo belge et l'Europe, *AAA 29* précise que le courrier aérien du Congo belge en destination de l'Europe, est remis à Boma aux paquebots français qui font escale à Dakar ; (départ une fois par mois). A Dakar la correspondance est expédiée à Toulouse (via Casablanca) par les avions de la Compagnie Latécoère, moyennant une surtaxe de 3 fr. 50 par 10 grammes en timbres aériens du Congo belge.

Yougoslavie. — " *L'Universul* " de Bucarest annonce qu'une ligne aérienne Belgrade-Tagabria-Sarajevo-Mer Adriatique vient d'être créée.

De AAA 117.

Suisse. — Le 6 avril a été inaugurée la nouvelle ligne aérienne Berlin-Halle-Erfurt-Zürich exploitée par la Société " Deutsche Luft Hansa ". L'avion est reparti le même jour sans courrier pour l'Allemagne. Le courrier d'Allemagne est venu avec cet avion mais le courrier Suisse-Allemagne n'a été transporté que le lendemain (7-4-26).

Le 12 avril 1926, premier vol postal Nürnberg-Bâle.

Depuis le 20 avril, le service aérien postal a repris sur les lignes Londres-Hanovre-Berlin et Londres-Hambourg-Copenhague-Malmoe.

Renseignements officiels sur les timbres de poste aérienne de l'Afrique du Sud (1925).

Valeur	Tirage	Détruit après retrait	Vendu
1 d.	210.000 (1750 feuil.)	144.610	65.390
3 d.	210.000 (1750 feuil.)	134.379	75.621
6 d.	150.000 (1250 feuil.)	96.464	53.536
9 d.	110.040 (917 feuil.)	82.730	27.310

Nouveaux timbres de poste aérienne canadiens (semi-officiels).

District de Red Lake. — La Poste canadienne a autorisé l'emploi de timbres spéciaux pour le courrier transporté par le " Fairchild Air Service ". La valeur faciale est de 25 cents et toute lettre qui ne porte pas ce timbre est taxée " Postage Due ".

La première émission de ces timbres porte l'inscription : " Jack V. Elliot, AIR SERVICE, First Red Lake Aerial Mail 1926 ", avec bordure de feuilles d'érable. Impression en rouge et jaune.

Le stock de cette émission ayant été immédiatement vendu, un second tirage fut fait avec le dessin légèrement modifié et les mots " ELLIOT-FAIRCHILD " au lieu de " JACK V. ELLIOT ". Cette émission sera remplacée par un ou plusieurs timbres définitifs dans quelques jours. AAA 100.

NOUVEAUTÉS AÉRIENNES (à cataloguer)

Allemagne. — 1926 (6 avril) Filig. B, Dent. 14.

N° 27, 5 p., vert.
28, 10 p., rose.
29, 20 p., bleu.
30, 50 p., brun-orangé,
31, 1 m., noir et rose.
32, 2 m., noir et bleu.
33, 3 m., noir et olive.

Uruguay. — 1926 (mars) non-dent.

N° 10 6 c., bleu.
11, 10 c., rouge.
12, 20 c., vert.

Variétés

Dantzig. — N° 8b, 5 m., bleu très pâle.
Esthonie. — N° 1b, papier couché.
Memel. — N° 6b, 4 m. sur 2 fr., fond déplacé couvrant le chiffre de la valeur.

Numéros du catalogue Champion.

UNE CARTE RARE

MEETING D'AMIENS
7 Octobre 1923

Une des vingt cartes affranchies avec le n° 35 (50 c. bleu) coupé en deux pour servir en guise de 25 c. et la seule dont la vignette ait reçu l'empreinte du cachet postal officiel.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Concours : *Résultats.- Concours n° 1 de propagande*:

Le 15 avril dernier, nous avons clôturé notre concours de propagande, dont nous donnons ci-dessous, le résultat.

1er : M. G. Serfaty (AAA 16), Oran, 21 points. 2e : M. E. Gourdon (AAA 3), Lyon, 17 points. 3e : M. J. Batavier (AAA 12) Anvers, 16 points. 4e : M. M. Ducerf (AAA 7), Mayence, 14 points ; gagnent nos quatre prix. M. M. Ducerf gagne en plus notre prime de l'adhésion, la plus intéressante (celle de AAA 104, Sénégal), viennent ensuite : 5e : (AAA 4), 11 points. 6e : (AAA 18), 72 et 75, 4 points. 9e (AAA 6 et 13), 3 points. 11e : (AAA 68), 2 points. 12e : (AAA 2), 65 et 71, 1 point.

Concours n° 2 du centième adhérent :

M. E. Hennaert, de Courtrai (Belgique), ayant été inscrit à l'AAA avec le n° 100, gagne un timbre, poste aérienne, du Maroc, neuf, offert par M. C. Fontanay (AAA 61).

M. E. Bonkowski (AAA 13) ayant présenté l'adhésion n° 100, gagne une carte t.c.v. avec le n° 1 de Chine, poste aérienne, expédiée par avion, offerte par M. le Dr E. Petit (AAA 45).

Concours n° 3 :

Nous avons reçu de M. Emmerich (AAA 117) un lot de très intéressants aérogrammes de Suisse et des Etats-Unis pour être joint comme prix à ceux que nous avons déjà destinés comme récompense aux lauréats de notre 3e concours de propagande.

Nous présentons à M. Emmerich nos meilleurs remerciements et sommes heureux de voir que, parmi nos adhérents, nombreux sont ceux qui nous aident à rendre notre groupement toujours plus intéressant et avantageux.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, la liste complète des prix et un classement provisoire.

Vignettes semi-officielles.

Il existe un certain nombre de vignettes aériennes, semi-officielles, qui ne sont pas cataloguées, soit par omission, soit parce qu'elles sont toutes récentes. Nous désirons en donner à nos lecteurs une liste que nous nous efforcerons de faire aussi complète que possible.

Pour y arriver, nous prions chaleureusement tous nos collègues de bien vouloir signaler à notre collaborateur M. E. Gourdon, 30, Chemin des Pins, à Lyon (France), toutes celles dont ils auraient connaissance en lui donnant le plus de renseignements possible sur la date d'émission, les différentes valeurs, le tirage, leur utilité, etc. et en lui en envoyant au moins un exemplaire pour pouvoir en faire un cliché. Nous récompenserons les meilleurs envois par de belles primes en timbres aériens.

Mariage. — Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de M. Franz Léonard (AAA 5) avec Mlle Emily Charles, célébré à Lodelinsart, le 17 avril dernier.

Nous présentons aux nouveaux époux, nos meilleures félicitations et nos vœux de bonheur.

Service de Nouveautés Aériennes. — Nous ajoutons à la liste de nos aimables fournisseurs, 1° M. E. Azzarello (AAA 86) qui nous a envoyé les nouveaux timbres aériens d'Italie ; 2° M. C. M. Manoukian (AAA 116) qui nous fournira les nouveautés de Turquie.

M. M. Ducerf (AAA 7) nous a envoyé les nouveaux timbres aériens d'Allemagne.

Nous avons des demandes pour 19 pièces de chaque valeur.

Tableau d'honneur.

1.	AAA 12	a présenté AAA	89, 102, 103, 111.
2.	— 4	—	78, 88, 92, 115.
3.	— 16	—	75, 105, 106, 114.
4.	— 72	—	97, 101, 108.
5.	— 2	—	91, 116.
6.	— 3	—	87, 107.
7.	— 7	—	104, 110.
8.	— 13	—	99, 100.
9.	— 17	—	112.
10.	— 65	—	84.
11.	— 68	—	83.
12.	— 71	—	90.
13.	— 75	—	98.

Imprimés de propagande. — Nous tenons à la disposition des membres de l'AAA, des imprimés de propagande que nous leur enverrons gratuitement sur demande.

Liste des Membres de l'A.A.A.

COLLECTIONNEURS

96.— M. Marcel Boisserelle, Villa Lorentza, 123, boulevard de la Plage, Arcachon (Gironde) France. Echange cartes et lettres par avion (RECP 12568-A-B).

98.— Mme Juana Diaz, trésorière du C.I.C., Cristo-Oriente, Cuba. Prés. par AAA 75.

99.— M. Ned de Baggo, Monte-Carlo, Monaco. Achète seulement timbres neufs aériens très rares. N'échange pas. Présenté par AAA 13.

100.— M. Edgard Hennaert, 33, rue du Canon, Courtrai, Belgique. Ech. cartes et timbres par avion. Envoie lettres par avion (AILE 2061 ; RECP 12951).

102.— M. Georges Stocq, 35, rue Volière, Liége, Belgique. Désire cartes par avion. Circuits (LE 6123).

103.— Léon Depiereux, 16, place Sainte-Véronique, Liége, Belgique. Cartes par avion. Présenté par AAA 12.

104.— M. A. Hélou, 26, boulev. National, Dakar, Sénégal. Nouveautés aériennes (AILE 2127).

105.— M. Maurice Benarroche, 6, boulev. Magenta, Oran (Algérie). Echange cartes par avion (SCPI 466).

106.— M. Jacques Sebban, 54, rue de la Révolution, Oran (Algérie). Cartes t.c.v. par avion (SCPI 370).

107.— M. Georges Lamy, ingénieur, 3, quai des Célestins, Lyon (Rhône) France. Tous échanges aérophilatéliques (Société philatélique lyonnaise 412).

108.— M. le Dr Roger Attendoli, 6, rue Terrazzani, Monaco. Nouveautés en séries complètes. Aérogrammes à mon adresse (Union phil. Côte d'Azur 358).

111. — M. Jacques Ezzaoui, 46, boulevard Magenta, Paris-X^e^, France. Cartes par avion sur demande (LE 4215).

112. — M. François Staiger, 12, rue Urania, Zurich, Suisse. Envoie lettres par avion et nouveautés aériennes. Achète et éch. vieux timbres suisses (Helvetia-Zurich 7)

113.— M. Roger Lewis, 262 W. 83 St., New-York, U.S.A.

114.— M. Albert Bensoussan, 21, boulevard du 2e-Zouaves, Oran (Algérie). Echange cartes et timbres par avion (SCPI 520).

115.— Mlle Marie Krassowska, 494, Marszalkowska, Varsovie, Pologne. Echange cartes et timbres par avion. Circuits. (EAU 683).

116.— M. C. M. Manoukian, 54, rue Ahmed-Bey Chouchli, Constantinople, Turquie. Echange cartes t.c.v. par avion et timb. neufs aériens (EAU 898 ; SCPI 1082 ; RECP 14901-B).

118.— Mlle Andréa Moonen, 32, rue des Boulonneries, La Louvière, Belgique. Cartes t.c.v. par avion sur demande (EAU 72).

119. — M. Albert Moonen, 32, rue des Boulonneries, La Louvière, Belgique. Cartes t.c.v. par avion (EAU 401).

120.— Mlle Simone Theate, 212, rue de Mérode, Bruxelles-Midi, Belgique. Cartes t.c.v. par avion sur demande (EAU 405).

121.— M. Adrian Roelens, 32, rue des Boulonneries, La Louvière, Belgique. Cartes t. c. v. par avion sur demande (EAU 75).

Modifications d'adresses :

11.— M. M. Bonnidal, Villa Colibri, route de la Petite-Plage, Saint-Trajan-les-Bains, Ile d'Oléron (Charente-Inf.) France.

25.— M. H. Glasson, 34, chemin de la Pomme, La Demi-Lune-Tassin (Rhône) France.

MARCHANDS

N'échangent que sur leur demande

95.— M. Francis J. Field, Sutton-Goldfield, Angleterre. Raretés, souvenirs et documents.

97.— M. Barthélémy Bourrillon, 43, rue Hôtel-des-Postes, Nice, France.

101.— M. Rumeau, 21, place de la Préfecture, Nice, France.

109.— M. Léonard Bedwell, Vectis Ancaster Road, Beckenham, Angleterre.

110.— M. Edward Gabis, Gostyn (Pozu) Pologne. Nouveautés aériennes et cartes t.c.v. par avion.

117.— M. D. Emmerich, 178, Zurcherstr., Honng bei Zurich, Suisse. Cherche premiers vols tous pays 1925-1926 et timbres neufs officiels.

Tout ce qui vous manque en Poste Aérienne
PEUT VOUS ÊTRE PROCURÉ PAR
Frank MULLER
Rue Jean-Jaurès, NOISY-LE-SEC (Seine) France
CONSULTEZ-LE

Charleville, imp. G. LENOIR, 17, av. Nationale. *Le Gérant :* F. MULLER

Occasions en Poste Aérienne

Offre unique de plis et cartes ayant régulièrement volé

AFRIQUE DU SUD 1925. Capetown Durban 1er vol, cachet bleu 7/6
Capetown Durban cachet bleu et timbre n° 2 ..... 5/0
Durban-Capetown cachet noir (métal) R. R. R 8/0
Vols divers avec cachet violet ordinaire chaque 3/6
ALLEMAGNE 1924. Friedrishafen-New-York «Z R III» 10/6
AUTRICHE 1925 «Aspem» meeting, cach. spécial ..... 3/»
CANADA 1925. Victoria-Seattle 1er vol ... 4/6
ESPAGNE. Série complète 1 à 5 sur pli. 5/6
ETATS-UNIS 1911. Savannah s/ carte R.R. 40/»
1925. New-York-Bermudes 1er vol.. 7/6
» » 2e vol... 1/6
1926. Nouveau 10c. bleu sur 1er vol Florida District Série de 4 cachets NIAMI-FORT-MYERS-TAMPA et JACKSONVILLE ... 6/0
HONGRIE 1918. 1 et 2 sur pli, cachet spécial R.R. ..... 35/.
INDES ANGLAISES 1911. 1er vol Allahabad cachet rouge R. R. ..... 45/.
IRLANDE. 1er vol Belfast-Liverpool..... 4/.
PANAMA 1925. Canal Zône-Costa-Rica... 8/.
SIAM 1924. Roi Etch cachet rond..... 3/6
SUISSE 1919. N° 1 ..... 6/.
1920. N° 2 cachet 16-XI-20..... 36/.
1923. 30 septembre Chur cachet spécial sur série de 6 timbres..... 10/6

Numéros du catalogue Champion 1925 — Argent avec ordre
Port en plus — Prix en shilling et pence

Léonard BEDWELL Vectis Ancaster Road **BECKENHAM** England

Philatélistes !...

Même votre meilleur ami ne vous a jamais parlé du

"GUIDE DES COLLECTIONNEURS"

Demandez le N° 3 qui vous sera adressé gratuitement sur simple demande et vous en connaîtrez la raison

Léon COSNELLE, 75, rue de la Convention, PARIS-15e

POSTE AÉRIENNE (Semi-officiels)

TOUS AUTRES TIMBRES SUR DEMANDE - MANCO-LISTES SOLLICITÉES

Voir "AVIETTE" 4 et 5

Vignettes du Raid Paris-Dakar

TIRAGE
1750

EMPLOYÉS
300

La vignette neuve	20 »
Centre renversé	125 »
Tête-bêche	125 »
Fév sans point	50 »
Non dentelée (tirage 100)	50 »
Avec autographe des Capitaines Lemaître et Arrachart (50 signés)	75 »

PLIS SUR DEMANDE

Frank MULLER (AAA 18), 65, rue Jean-Jaurès
NOISY-LE-SEC (Seine) France.
MEMBRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE DE BRUXELLES

Théodore CHAMPION, 13, Rue Drouot, PARIS

EN VENTE :
la 4e Edition 1925
(Edition mise à jour)

Prix : 25 francs
Port en plus :
France, 1.40 - Etranger, 3.20

CATALOGUE HISTORIQUE & DESCRIPTIF DES
Timbres de la Poste Aérienne

Texte Bilingue : FRANÇAIS & ANGLAIS

RICHE VOLUME COMPRENANT 350 PAGES SUR PAPIER DE LUXE

Voir la suite du Catalogue Aérien dans les suppléments qui paraissent au **Bulletin Mensuel** *(Abonnement : 8 fr. 50 par an)*

Théodore CHAMPION, 13, Rue Drouot, PARIS

CHARLEVILLE - IMP. G. LENOIR